

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA
SOCIETE**

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, sont résumées ci-dessous :

- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 ;
- l'étendue des pouvoirs du Directeur Général ;
- les procédures de contrôle interne mises en place par la société LeGuide.com (la "Société").

L'élaboration du rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne a fait l'objet de discussions au cours des réunions du conseil d'administration relatifs à la préparation de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle en concertation avec les administrateurs et le commissaire aux comptes.

1. Fonctionnement du conseil d'administration – Gouvernement d'entreprise

1.1. Composition du conseil d'administration

L'article 15 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

A ce jour, le conseil d'administration est composé de quatre membres. La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats exercés dans toute société
Corinne LEJBOWICZ	14-05-2007	AGOA sur les comptes clos au 31-12-2011	Président Directeur Général	-	-
Michael COPSIDAS	23-04-2002	AGOA sur les comptes clos au 31-12-2011	Administrateur	gérant de la société ECOGESTE gérant de la société DORSTEN	-
GALILEO PARTNERS	23-04-2002	AGOA sur les comptes clos au 31-12-2011	Administrateur	-	<u>Annexe 1</u>
Holger WIEMANN	23-04-2007	AGOA sur les comptes clos au 31-12-2011	Administrateur	-	-

Aucun administrateur au cours de l'exercice écoulé n'a été élu par les salariés, les statuts de la Société ne prévoyant pas cette disposition.

Il existe deux administrateurs indépendants.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du conseil d'administration, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

1.2. Fonctionnement et organisation du conseil d'administration

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur désigné à cet effet.

Aux termes des délibérations en date du 11 janvier 2008, le conseil d'administration a décidé, afin d'assurer une meilleure gouvernance d'entreprise, d'arrêter et d'adopter un règlement

